

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Location de navires avec ou sans skipper

Port concerné : La Pointe Rouge

Référence dossier : MEC38-2025-PR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
DGD transition Environnementale Culture Sport et Equipements
Direction Développement des Ports de Plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Exploitation de trois (3) plans d'eau et trois (3) terre-pleins non bâtis (Lots 1 à 3) dont les caractéristiques sont détaillées dans le Règlement de Consultation.

Lieu d'exécution :

Au Port de la Pointe Rouge (Marseille), mise à disposition de trois (3) plans d'eau et trois (3) terre-pleins non bâtis (3 lots) :

Lot n°1 : mise à disposition :

- d'un plan d'eau d'une surface totale de **200 m²** pour l'accueil de sept (7) navires de longueur maximale 9 mètres,
- d'un terre-plein non bâti d'une surface de **115 m²**

Lot n°2 : mise à disposition :

- d'un plan d'eau pour une surface totale de **130 m²** pour l'accueil de cinq (5) navires de longueur maximale 9 mètres,
- d'un terre-plein non bâti d'une surface de **77 m²**

Lot n°3 : mise à disposition :

- d'un plan d'eau pour une surface totale de **100 m²** pour l'accueil de quatre (4) navires de longueur maximale 9 mètres,
- d'un terre-plein non bâti d'une surface de **15 m²**

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

() Le **Dossier de consultation** comprend principalement :*

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*
- *La grille tarifaire 2025.*

Le présent AAPC étant composé de trois (3) lots, il est recommandé aux éventuels candidats de veiller à respecter les dispositions prévues à l'article 6.2 du Règlement de Consultation.

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://marseille-provence.ampmetropole.fr/appels-a-projets/>

Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **21/02/2025** à 18h00 terme de rigueur.